

POLITIQUE CONCERNANT LE TRAVAIL DES ENFANTS

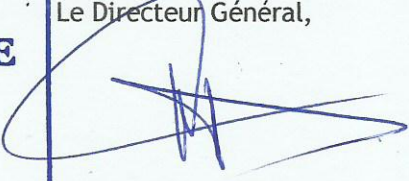
Le travail des enfants est un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental.

- La SAFACAM se conforme aux lois nationales et aux accords internationaux pertinents sur le travail des enfants, tels que la Convention de l'Organisation internationale du travail sur les pires formes de travail des enfants (1999). Le respect des lois, réglementations et accords applicables est assuré grâce à un système de veille réglementaire mis en place.
- La SAFACAM se conforme à toutes les lois locales sur l'âge minimum d'embauche et veille à ce que les personnes de moins de 18 ans ne soient employées ni par l'entreprise ni par des tiers.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés de l'entreprise et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.

SAFA CAMEROUN
DIRECTION GÉNÉRALE
1959, Boulevard de la Liberté
BP 100 Douala
Tél: 699 504 441 - 677 934 050
Email: safacam@safacam.com
RCCM : RC/EDA/195/B/79
N° Contr: M126200000967B
N° Statistique : 3784601K

Dizangué, le 29 Janvier 2019
Le Directeur Général,



Jean-François PAJOT